

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 859

8 avril 2008

SOMMAIRE

Alfa Consult S.A.	41230	Lehman Brothers Captain No 2 Luxembourg S.à r.l.	41224
Atlas Investment Company 1 S.à r.l.	41186	Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A.	41194
Atlas Investment Company 2 S.à r.l.	41186	LN Pro-Consult S.à r.l.	41208
Balalaika Holding S.A.	41214	Makvalor	41229
Bankers & Brokers S.A.	41214	Métal Lux Financière S.A.	41191
Caam Funds	41205	Métal Lux Financière S.A.	41192
Chagira Holding S.A.	41222	Novergry International S.A.	41205
Chemie Faser S.A.	41222	Peters S.à r.l.	41219
Cinematronics	41227	Resolution III Rowan S.à r.l.	41230
CitCor Franconia Ost S.à r.l.	41210	Resolution Llantrisant S.à r.l.	41228
CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l. ..	41206	Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l.	41228
CitCor Franconia Retail S.à r.l.	41212	Rowan Second London Fund S.à r.l.	41230
Cristoforo Colombo International S.A. ...	41218	SKOK Holding S.à r.l.	41197
Delverde Holding S.A.	41209	Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A.	41221
EAB Finances S.A.	41186	United Industrial Associates Holding S.A.	41218
Ebazar S.à r.l.	41223	Vergelesse Holding S.A.	41219
Euratel Luxembourg Holding S.A.	41215	Vergelesse S.A.	41219
European Power Systems S.A.	41230	Westcoast S.A.	41204
FFP Soparfi S.A.	41206		
Financial Holding Hebetto	41224		
Ideas Investment Holding S.A.	41226		
Ingenico Eastern Europe I S.à r.l.	41232		
Kanaka Holding S.A.	41222		
Khronos (European Loan Conduit N° 17) S.A.	41216		

Atlas Investment Company 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.807.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 5 mars 2008

1. L'actionnaire unique résout d'accepter la démission de chacun de ses directeurs actuels, M. Henry Kelly, M. Bodo Demisch et M. Rolf Meinders qui ont démissionné date d'entrée en vigueur le 29 février 2008.

2. L'actionnaire unique résout de nommer

a. M. Craig Zecca, né le 20 mars 1967 à New York, New York, USA, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

b. Mme Elke Dosch, née le 31 janvier 1959 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

c. M. Alexandre Dumont, né le 27 décembre 1975 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

comme les directeurs de la Société date d'entrée en vigueur le 1^{er} mars 2008 pour une période se terminant à la date de la réunion annuelle générale des actionnaire devant être tenue en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATLAS INVESTMENT COMPANY 2 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008036445/8737/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03012. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Atlas Investment Company 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.808.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 5 mars 2008

1. L'actionnaire unique résout d'accepter la démission de chacun de ses directeurs actuels, M. Henry Kelly, M. Bodo Demisch et M. Rolf Meinders qui ont démissionné date d'entrée en vigueur le 29 février 2008.

2. L'actionnaire unique résout de nommer

a. M. Craig Zecca, né le 20 mars 1967 à New York, New York, USA, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

b. Mme Elke Dosch, née le 31 janvier 1959 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

c. M. Alexandre Dumont, né le 27 décembre 1975 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

comme les directeurs de la Société date d'entrée en vigueur le 1^{er} mars 2008 pour une période se terminant à la date de la réunion annuelle générale des actionnaire devant être tenue en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATLAS INVESTMENT COMPANY 1 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008036446/8736/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03009. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

EAB Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.
R.C.S. Luxembourg B 123.508.

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme, EAB FINANCES S.A., avec siège social à L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 123.508 (ci-après la «Société»),

constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 369 du 14 mars 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Ludovic Samonini, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui occupe également les fonctions de scrutateur.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'actionnaire unique présent ou représenté à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par lui ont été portés sur une liste de présence, signée par l'actionnaire unique présent ou par son mandataire, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Restera, le cas échéant, annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la valeur nominale des 100 actions existantes de la Société qui sera ramenée de trois cent dix euros (EUR 310,-) à un euro (EUR 1,-);

2. Par conséquent, l'émission de trente-et-un mille (31.000) actions nouvelles d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes attribuées à l'actionnaire unique existant en remplacement des actions existantes;

3. Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.»;

4. Transfert du siège social de la Société.

5. Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»;

6. Refonte des statuts de la Société;

7. Nomination d'un Administrateur A et de deux Administrateurs B;

8. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social ouvrant droit au droit de vote, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social ouvrant droit au droit de vote étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier la valeur nominale des actions de la Société qui sera ramenée de trois cent dix euros (EUR 310,-) à un euro (EUR 1,-).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide en conséquence d'émettre trente-et-un mille (31.000) actions nouvelles d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes attribuées à l'actionnaire unique existant en remplacement des 100 actions existantes détenues par cet actionnaire. Les actions nouvellement émises sont nominatives et leur inscription au nom de l'actionnaire unique de la Société se fera au registre des actionnaires de la Société à compter de la date des présentes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.».

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société du 132, rue de Dippach L-8055 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg) au 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg) à compter de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'alinéa premier de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de procéder à la refonte des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de EAB FINANCES S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut acquérir, gérer, mettre en valeur et vendre directement ou indirectement tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

Elle peut accorder tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des associés ou à des tiers, dans le respect des conditions légales et qu'à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique d'obligations, dans le respect des conditions légales, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Obligations et autres sûretés

Art. 6. La Société peut émettre des obligations et autre sûretés, au porteur ou autre, sous quelque description que ce soit, et payable dans quelque devise que ce soit.

Le conseil d'administration détermine la forme, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, le remboursement et tous autres termes et conditions liés à ces obligations et sûretés.

Des certificats justifiant l'existence et la propriété des obligations et sûretés doivent être signés par deux administrateurs. Leurs signatures peuvent être soit manuelles, soit imprimées, soit copiées.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres dont un administrateur A et deux administrateurs B, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations. Des réunions du conseil auront lieu au moins deux fois par an à Luxembourg, ou à tout autre moment demandé par au moins deux administrateurs dans une lettre adressée au président.

Le conseil d'administration peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 9. Sauf dispositions contraires dans la loi ou les présents Statuts, toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. Toutefois, un pacte d'actionnaires conclu par tous les actionnaires et la société, peut contenir des dispositions plus restrictives que celles prévues au présent article. En cas de divergences entre les présents statuts et un pacte d'actionnaires conclu par tous les actionnaires et la Société, ce dernier devra prévaloir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant l'adoption de la résolution.

Art. 11. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou par la signature individuelle d'un administrateur dans les limites de ses pouvoirs tels que déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination, ou par la signature d'un délégué du conseil dans la limite de ses pouvoirs.

Art. 15. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne seront pas actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires devra désigner les commissaires aux comptes statutaires, et devra déterminer leur nombre, leur rémunération, le terme de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Lorsque la société excède le critère établi par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés telle que modifiée, l'institution d'un commissaire aux comptes statutaire sera supprimée et un

ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises sera désigné par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe la durée de leur mandat.

Assemblée Générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de février à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée. Toutefois, un pacte d'actionnaires conclu par tous les actionnaires et la Société, peut imposer des règles plus strictes pour les quorums et majorités de vote.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 21. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

Un pacte d'actionnaires conclu par tous les actionnaires et la Société, peut établir une politique commune d'allocation des bénéfices, qui peut lier tous les actionnaires, à condition qu'elle ne contienne pas, elle n'incite pas ou elle ne requière pas des violations légales.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer les administrateurs actuellement en fonction:

- Monsieur Frank Julien, actuellement président du conseil d'administration et administrateur-délégué, en qualité d'Administrateur A;

- Monsieur Loïc Evrard, en qualité d'Administrateur B; et

- Monsieur Pierre Vacheron, en qualité d'Administrateur B.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne expressément pouvoir

à chaque Administrateur B d'engager la Société sous sa seule signature individuelle pour tous actes ne dépassant pas le montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-). L'Assemblée Générale Extraordinaire donne expressément pouvoir à l'Administrateur A d'engager la Société sous sa seule signature individuelle pour tous les actes sans qu'une limite ne soit imposée.

Le mandat des administrateurs demeurent inchangés et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2011.

En conséquence, la Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs, Monsieur Frank Julien, Administrateur A, Monsieur Loïc Evrard, Administrateur B et Monsieur Pierre Vacheron, Administrateur B.

L'ordre du jour étant épuisé, le président, prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Samonini, S. Schenk, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, LAC / 2008 / 7782. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mars 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008037375/202/235.

(080039793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Métal Lux Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 102.151.

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme METAL LUX FINANCIERE S.A. avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 102.151 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1051 du 20 octobre 2004 et modifié par acte du notaire instrumentant en date du 8 octobre 2007, non encore publié au Mémorial C,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 30 octobre 2007.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital souscrit est fixé à deux millions cinquante mille euros (EUR 2.050.000,-) représenté par deux cent cinq mille (205.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à deux millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 2.550.000,-).

3.- Que dans sa réunion du 30 octobre 2007, le conseil d'administration a décidé de réaliser une nouvelle augmentation jusqu'à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-),

pour le porter de son montant actuel de deux millions cinquante mille euros (EUR 2.050.000,-) à deux millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 2.550.000,-) par la création de cinquante mille actions (50.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par:

IRW EQUITY HOLDING II N.V., une société de droit des Antilles Néerlandaises, avec siège social à Fransche Bloemweg 4, Curaçao, Antilles Néerlandaises, immatriculée auprès du registre des Antilles Néerlandaises sous le numéro 102.151,

laquelle a souscrit aux cinquante mille (50.000) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'un bulletin de souscription et de la déclaration de renonciation au droit préférentiel de souscription des deux actionnaires existants.

La somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à deux millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 2.550.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. Le capital souscrit est fixé à deux millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 2.550.000,-) représenté par deux cent cinquante-cinq mille (255.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de sept mille euros (€ 7.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au mandataire du comparant es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. De Meo, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, LAC/2007/35073. — Reçu 5.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008037377/202/58.

(080039868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Métal Lux Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 102.151.

L'an deux mille sept, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme METAL LUX FINANCIERE S.A., avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 102.151, et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1051 du 20 octobre 2004 et modifié une dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 8 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Raffaella Ponticelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Instauration d'un nouveau capital autorisé d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), pour une nouvelle période de 5 ans, tout en maintenant la possibilité pour le conseil d'administration de ne pas réserver aux actionnaires antérieurs un droit de souscription préférentiel des actions à émettre dans les limites dudit capital autorisé.

2.- Modification de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à deux millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 2.550.000,-) représenté par deux cent cinquante-cinq mille (255.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de sept millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 7.550.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être

renouvelée tous les cinq ans. De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts. La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions».

3.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sur le vu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée en vertu de l'article 32.3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, l'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), pour une nouvelle période de 5 ans, tout en maintenant la possibilité pour le conseil d'administration de ne pas réserver aux actionnaires antérieurs un droit de souscription préférentiel des actions à émettre dans les limites dudit capital autorisé.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 2.550.000,-) représenté par deux cent cinquante-cinq mille (255.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de sept millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 7.550.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans. De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

41194

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (€ 1.100,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Merienne, S. Mathot, R. Ponticelli, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007. LAC/2007/37023. — Reçu 12 euros.

pr. Le Receveur F. Sandt (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008037379/202/112.

(080039875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.952.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of February.

Before Us M^e Jean Seckler, notary, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mrs. Candice Wiser, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the Manager of the «société en commandite par actions», qualified as an investment company with fixed share capital («société d'investissement à capital fixe») LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, SCA, having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 81.952, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 10th of May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 443 of the 14 of June 2001,

and whose Articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on the 15th of January 2008, not yet published in the Mémorial C,

pursuant to two resolutions dated 9th of January 2008, given by LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company.

The resolutions, initialled *ne varietur* by the mandatary and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The mandatary, acting in her said capacity, requires the undersigned notary to draft his preliminary statement as follows:

Preliminary statement

a) The Company's capital is fixed at eight million three hundred and eight thousand seven hundred and eighty-six United States Dollars and forty-one Cents (US\$ 8,308,786.41) divided into eight hundred and thirty thousand eight hundred and seventy-eight point six hundred and forty-one (830,878.641) Shares having a par value of ten United States Dollars (US \$ 10.-) each.

b) Pursuant to article 9 of the Articles of Association, the Company may redeem Shares of a Sub-Fund within the limits of Luxembourg law whenever the Manager considers a redemption to be in the best interests of the Company. Any such redemption may only be made out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any share premiums but excluding any reserve required by Luxembourg law. At the option of the Manager, Shares may be redeemed on a pro rata basis as between existing Shareholders of each Sub-fund, in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment.

As a consequence of the preliminary statement, the mandatary, acting as said before, requires the undersigned notary to state his resolutions as follows:

First resolution

Pursuant to a circular resolution of 9th of January 2008, 125,676.863 Shares of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND were redeemed at a price of US\$ 8.76 per Share for a total amount of US\$ 1,100,929.32 and paid out of the share premium accounts of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB - FUND.

The amount of one million one hundred thousand nine hundred and twenty-nine United States Dollars and thirty-two Cents (US\$ 1,100,929.32) was allocated to the undistributable reserve provided for by article 49-8, 5) of the Luxembourg company law.

Second resolution

Pursuant to a decision of 9th of January 2008, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company, represented as said before, has resolved to reduce the capital of the Company by an amount of one million two hundred fifty-six thousand seven hundred and sixty-eight United States Dollars and sixty-three Cents (US\$ 1,256,768.63) so as to bring it down from its present amount of eight million three hundred and eight thousand seven hundred and eighty-six United States Dollars and forty-one Cents (US\$ 8,308,786.41) to seven million fifty-two thousand and seventeen United States Dollars and seventy-eight Cents (US\$ 7,052,017.78) by means of cancellation of the one hundred and twenty-five thousand six hundred and seventy-six point eight hundred and sixty-three (125,676.863) redeemed Shares of the Company, to cancel the undistributable reserve account and to transfer the amount of one million two hundred and fifty-six thousand seven hundred and sixty-eight United States Dollars and sixty-three Cents (US\$ 1,256,768.63) to the share premium account.

Third resolution

As a consequence of such redemption of Shares and cancellation of the redeemed Shares, paragraph (a) of article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

« **Art. 6. Share capital.**

(a) The Company's capital is fixed at seven million fifty-two thousand and seventeen United States Dollars and seventy-eight Cents (US\$ 7,052,017.78) divided into seven hundred and five thousand two hundred and one point seven hundred and seventy-eight (705,201.778) Shares having a par value of ten United States Dollars (US\$ 10.-) each, issued in:

- the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - GLOBAL ASIA SUB-FUND to an amount of three million four hundred and eighty-three thousand one hundred and twenty-two United States Dollars and fifty-eight Cents (US\$ 3,483,122.58), divided into three hundred and forty-eight thousand three hundred and twelve point two hundred and fifty-eight (348,312.258) Shares, and

- the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND to an amount of three million five hundred and sixty-eight thousand eight hundred and ninety-five United States Dollars and twenty Cents (US \$ 3,568,895.20) divided into three hundred and fifty-six thousand eight hundred and eighty-nine point fifty-two (356,889.52) Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated capital decrease are estimated at nine hundred and fifty euro.

For the purposes of the registration the amount of the capital decrease is evaluated at 861,626.65 EUR.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatary, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same mandatary and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatary, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze février.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du gérant de la société en commandite par actions qualifiée comme société d'investissement à capital fixe LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81.952, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 443 du 14 juin 2001,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 2008, non encore publié au Mémorial C,

en vertu de deux résolutions datées du 9 janvier 2008, lui conférées par LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant que gérant de ladite société.

Les résolutions resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire, annexées à l'acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La mandataire, ès qualité qu'elle agit, requiert le notaire instrumentant d'acter son exposé préliminaire comme suit:

Exposé préliminaire:

a) Le capital de la société est fixé à huit millions trois cent huit mille sept cent quatre-vingt-six dollars US et quarante et un Cents (8.308.786,41 USD) divisé en huit cent trente mille huit cent soixante-dix-huit virgule six cent quarante et une (830.878,641) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

b) En vertu de l'article 9 des statuts, la Société peut racheter les Actions d'un Compartiment dans les limites du droit luxembourgeois lorsque l'Actionnaire Commandité considère que ce rachat est effectué dans l'intérêt de la Société. Pareil rachat ne peut se faire qu'à partir des bénéfices retenus par la Société et ses réserves non obligatoires, y compris les primes d'émission, mais à l'exclusion de toute réserve requise par la loi luxembourgeoise. Au choix de l'Actionnaire Commandité, les Actions peuvent être rachetées proportionnellement entre les Actionnaires existants de chaque Compartiment, afin de distribuer aux Actionnaires lors de la disposition d'un actif d'investissement par la Société le produit net de cet investissement.

En conséquence de l'exposé préliminaire, la mandataire, ès qualité qu'elle agit, requiert le notaire instrumentant d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

En vertu d'une résolution circulaire du 9 janvier 2008, 125.676,863 Actions du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND ont été rachetées au prix de 8,76 USD par Action pour un montant total de 1.100.929,32 USD et payées à partir du compte primes d'émission du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND.

Le montant d'un million cent mille neuf cent vingt-neuf dollars US et trente-deux Cents (1.100.929,32 USD) a été alloué à la réserve non distribuable prévue par l'article 49-8, 5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

Deuxième résolution

En vertu d'une décision du 9 janvier 2008, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant que gérant de la Société, représentée comme dit ci-avant, a décidé de réduire le capital de la Société d'un montant d'un million deux cent cinquante-six mille sept cent soixante-huit dollars US et soixante-trois Cents (1.256.768,63 USD) afin de réduire le capital de son montant actuel de huit millions trois cent huit mille sept cent quatre-vingt-six dollars US et quarante et un Cents (8.308.786,41 USD) à sept millions cinquante-deux mille dix-sept dollars US et soixante-dix-huit Cents (7.052.017,78 USD) par l'annulation de cent vingt-cinq mille six cent soixante-seize virgule huit cent soixante-trois (125.676,863) Actions rachetées de la Société, d'annuler la réserve non distribuable et de transférer le montant d'un million deux cent cinquante-six mille sept cent soixante-huit dollars US et soixante-trois Cents (1.256.768,63) vers le compte primes d'émission.

Troisième résolution

En conséquence de ce rachat d'actions et de cette annulation des Actions rachetées, le paragraphe (a) de l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

« Art. 6. Capital.

(a) Le capital de la société est fixé à sept millions cinquante-deux mille dix-sept dollars US et soixante-dix-huit Cents (7.052.017,78 USD) divisé en sept cent cinq mille deux cent un virgule sept cent soixante-dix-huit (705.201,778) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, émis dans:

- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - GLOBAL ASIA SUB-FUND, à concurrence de trois millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cent vingt-deux dollars US et cinquante-huit Cents (3.483.122,58 USD), divisé en trois cent quarante-huit mille trois cent douze virgule deux cent cinquante-huit (348.312,258) Actions, et

- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND, à concurrence de trois millions cinq cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze dollars US et vingt Cents (3.568.895,20 USD), divisé en trois cent cinquante-six mille huit cent quatre-vingt-neuf virgule cinquante-deux (356.889,52) Actions.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente réduction de capital, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de la réduction de capital est évalué à la somme de 861.626,65 EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Wiser, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2008. Relation GRE/2008/849. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2008.

J. Seckler

Référence de publication: 2008037396/231/159.

(080039851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

SKOK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.711.375,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 133.842.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCOWO KREDYTOWA, whose principal place of business is at ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot Poland,

Here represented by Isabelle Barret, private employee, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, by virtue of a power of attorney dated December 3rd 2007.

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the «société à responsabilité limitée» SKOK HOLDING S.à r.l., with registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered at the Commercial and Companies Register in Luxembourg section B N ° 133.842, incorporated by deed dated November 14th 2007 and enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» N ° 2970 dated December 20th, 2007 hereafter «the Company».

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one hundred twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each.

- That the appearing party is the one and only current partner of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Replacement of the 125 existing shares by 12,500 shares of a nominal value of one euro each.

2. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 6,698,875.- (six million six hundred ninety eight thousand eight hundred seventy five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 6,711,375.- (six million seven hundred eleven thousand three hundred seventy five euro) by the creation of 6,698,875 (six million six hundred ninety eight thousand eight hundred seventy five) new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each;

3.- Subscription and payment in cash and in kind;

4.- Amendment of article 6 of the articles of Association;

5.- Confirmation of the powers of representation of the managers;

6.- Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to replace the 125 existing shares by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Consequently, the Sole Partner will obtain 12,500 new shares of a par value of EUR 1.- each.

Second resolution

It has been resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 6,698,875.- (six million six hundred ninety eight thousand eight hundred seventy five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 6,711,375.- (six million seven hundred eleven thousand three hundred seventy five euro) by the issue of 6,698,875 (six million six hundred ninety eight thousand eight hundred seventy five) new shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Third resolution

Intervention - Subscription - Payment

It has been resolved to accept the subscription of all the 6,698,875 (six million six hundred ninety eight thousand eight hundred seventy five) new shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, as follows:

KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA hereby represented by Isabelle Barret, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 6,609,915 (six million six hundred and nine thousand nine hundred and fifteen) shares by a contribution in kind of shares held in the following companies:

- 58 (fifty eight) shares, i.e. 58%, held in the corporate capital of ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, a limited liability company, with its registered office at Poland, Pomeranian Voivodship, Sopot County, Sopot, Ul. Wladyslawa IV, n^o 22, Postal Code 81-743, registered with the National Court Register under KRS N^o 0000149560, of which the issued share capital is PLN 5,800,000.- represented by 100 shares.

It results from a certificate by the management of KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA that:

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA is the owner of 58 shares of ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO being 58% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

- on December 31st 2007, the 58 shares to be contributed are worth EUR 2,779,829.-, this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

- 26,368 (twenty six thousand three hundred sixty eight) shares, i.e. 67.26%, held in the corporate capital of MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, a Polish Limited Liability Company, with its registered office at Pomeranian Voivodship, Sopot County, Sopot, Ul. Wladyslawa IV, n^o 22, postal Code 81-743, registered with the National Court Register, under number NCR 0000233437, of which the Corporate capital is fixed at PLN 3,920,000.- divided into 39,200 shares.

It results from a certificate by the management of KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA that:

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA is the owner of 26,368 shares of MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO being 67.26% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

- on December 31st 2007, the 26,368 shares to be contributed are worth EUR 733,030.-, this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

- 111,571 (one hundred eleven thousand five hundred seventy one) shares, i.e. 100%, held in PRZEDSIEBIORSTWO TURYSTYCZNE SKOK FAMILY TOURS SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO a limited liability company, with its registered office at Poland, Pomeranian Voivodship, Sopot County, Sopot, Ul. Wladyslawa IV,

n ° 22, Postal Code 81-743, registered with the National Court Register under number 0000218883, of which the corporate share capital is fixed at PLN 11,157,100 divided into 111,571 shares.

It results from a certificate by the management of KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA that:

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA is the owner of 111,571 shares of PRZEDSIEBIORSTWO TURYSTYCZNE SKOK FAMILY TOURS SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO being 100% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

- on December 31st 2007, the 111,571 shares to be contributed are worth EUR 2,129,199.-, this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

- 5,163 (five thousand one hundred sixty three) shares being 74,99% of the corporate capital held in H AND S SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, a limited liability company, with its registered office at Poland, Pomeranian Voivodship, Sopot County, Sopot, Ul. Wladyslawa Lokietka n ° 23, Postal Code 81-735, registered with the National Court Register under KRS N ° 0000097764, of which the issued share capital is PLN 3,442,500.- divided into 6,885 shares.

It results from a certificate by the management of KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA that:

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA is the owner of 5,163 shares of H AND S SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO being 100% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

- on December 31st 2007, the 5,163 shares to be contributed are worth EUR 717,657.-, this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

And by a contribution in cash of a total amount of EUR 250,200.- (two hundred fifty thousand two hundred euro) in accordance with a bank certificate produced to the notary.

ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO hereby represented by Isabelle Barret, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 69,500 (sixty nine thousand five hundred) shares by a contribution in kind of shares held in the following company:

- 2,200 (two thousand two hundred) shares, i.e. 5.61%, held in MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, a Polish Limited Liability Company, with its registered office at Pomeranian Voivodship, Sopot County, Sopot, Ul. Wladyslawa IV, n ° 22, postal Code 81-743, registered with the National Court Register, under number NCR 0000233437, of which the Corporate capital is fixed at PLN 3,920,000 divided into 39,200 shares.

It results from a certificate by the management of ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO that:

- ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO is the owner of 2,200 shares of MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO being 5.61% of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;

- ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable.

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

- on December 31st 2007, the 2,200 shares to be contributed are worth EUR 61,160.- this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

And by a contribution in cash of a total amount of EUR 8,340.- (eight thousand three hundred and forty euro) in accordance with a bank certificate produced to the notary.

TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH hereby represented by Isabelle Barret, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to 19,460 (nineteen thousand four hundred sixty) shares by a contribution in cash of a total amount of EUR 19,460.- (nineteen thousand four hundred sixty euro) in accordance with a bank certificate produced to the notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend article 6 of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 6,711,375.- (six million seven hundred eleven thousand three hundred seventy five euro) represented by 6,711,375 (six million seven hundred and eleven thousand three hundred seventy five) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Fifth resolution

Confirmation of the powers of representation of the managers in conformity of the Article 12, paragraph 12 of the Articles of Association.

« **Art. 12.** Towards third parties, the company shall be bound by the single signature of the Chairman or single signature of any other manager or by signature of any special agent as decided by the Board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the Board of managers.»

Costs

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of at least 65% of all outstanding shares of financial stock companies (*société de capitaux*) having each their registered office in an European Union State, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 35,500.- EUR

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCOWO KREDYTOWA, société de droit polonais ayant son siège social à ul. Wladyslawa IV 22, 81-743 Sopot Poland,

ici représentée en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 décembre 2007 par Isabelle Barret, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SKOK HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B N ° 2970, constituée suivant acte reçu en date du 14 novembre 2007 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2970 du 20 décembre 2007, ci-après la «Société».

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Remplacement des 125 parts sociales existantes par 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 6.698.875,- (six millions six cent quatre vingt dix huit mille huit cent soixante quinze euros) pour le porter de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro) à EUR 6.711.375,- (six millions sept cent onze mille trois cent soixante quinze euros) par la création de 6.698.875,- (six millions six cent quatre vingt dix huit mille huit cent soixante quinze) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euros) chacune;

3. Souscription et paiement en espèces et en nature;

4. Modification de l'article 6 des statuts;

5. Confirmation des pouvoirs de représentation des gérants.

6. Divers.

- Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de remplacer les 125 parts sociales existantes par 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

En conséquence, l'Associé unique se verra attribuer 12.500,- parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de EUR 6.698.875,- (six millions six cent quatre vingt dix huit mille huit cent soixante quinze euros) pour le porter de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 6.711.375,- (six millions sept cent onze mille trois cent soixante quinze euros) par l'émission de 6.698.875 (six millions six cent quatre vingt dix huit mille huit cent soixante quinze) nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription des 6.698.875 (six millions six cent quatre vingt dix huit mille huit cent soixante quinze) nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune comme suit:

KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCOWO KREDYTOWA ici représentée par Isabelle Barret, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 6.609.915 (six millions six cent neuf mille neuf cent quinze) nouvelles actions par apport en nature d'actions détenues dans les sociétés suivantes:

- 58 (cinquante huit) actions, i.e. 58%, détenues dans ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Pomeranian Voivodship, Sopot County, Sopot, Ul. Wladyslawa IV, n ° 22, Postal Code 81-743, Pologne, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro KRS N ° 0000149560, dont le capital social est de PLN 5.800.000,- représenté par 100 parts sociales.

Il résulte d'un certificat par la gérance de la société KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCOWO KREDYTOWA, que

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCOWO KREDYTOWA est propriétaire de 58 parts sociales de ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO soit 58% du capital social total.

- les 58 parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA est le seul ayant droit sur ces 58 parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des 58 parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des 58 parts sociales n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des 58 parts sociales de la société, requises en Pologne seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

- en date du 31 décembre 2007, les 58 parts sociales à apporter ont une valeur de 2.779.829,- cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.

Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

- 26.368 (vingt six mille trois cent soixante huit) actions, i.e. 67,26%, détenues dans MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Pomeranian Voivodship, Sopot County, Sopot, Ul. Wladyslawa IV, n ° 22, Postal Code 81-743, Pologne, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro NCR N ° 0000233437, dont le capital social est de PLN 3.920.000 représenté par 39.200 parts sociales.

- Il résulte d'un certificat par la gérance de la société KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA, que

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA est propriétaire de 26.368 parts sociales de MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO soit 67,26% du capital social total.

- les 26.368 parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA est le seul ayant droit sur ces 26.368 parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des 26.368 parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des 26.368 parts sociales n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des 58 parts sociales de la société, requises en Pologne seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

- en date du 31 décembre 2007, les 26.368 parts sociales à apporter ont une valeur de 733.030,- cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.

- Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

- 111.571 (cent onze mille cinq cent soixante et onze) actions, i.e. 100%, détenues dans PRZEDSIEBIORSTWO TURYSTYCZNE SKOK FAMILY TOURS SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Pomeranian Voivodship, Sopot County, Sopot, Ul. Wladyslawa IV, n ° 22, Postal Code 81-743, Pologne, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro 0000218883, dont le capital social est de PLN 11.157.100 représenté par 111.571 parts sociales.

- Il résulte d'un certificat par la gérance de la société KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA, que

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA est propriétaire de 111.571 parts sociales de Przedsiębiorstwo Turystyczne Skok Family Tours SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO soit 100% du capital social total.

- les 111.571 parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA est le seul ayant droit sur ces 111.571 parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des 111.571 parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des 111.571 parts sociales n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des 111.571 parts sociales de la société, requises en Pologne seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

- en date du 31 décembre 2007, les 111.571 parts sociales à apporter ont une valeur de 2.129.199,- cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.

- Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

- 5.163 (cinq mille cent soixante trois) actions soit 74,99% du capital social détenues dans H AND S SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Pomeranian Voivodship, Sopot County, Sopot, Ul. Wladyslawa Lokietka n ° 23, Postal Code 81-735, Pologne, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro 0000097764, dont le capital social est de PLN 3.442.500 représenté par 6.885 parts sociales.

- Il résulte d'un certificat par la gérance de la société KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA, que

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA est propriétaire de 5.163 parts sociales de H AND S SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO soit 74,99% du capital social total.

- les 5.163 parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- KRAJOWA SPOLDZIELCZA KASA OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWA est le seul ayant droit sur ces 5.163 parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des 5.163 parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des 5.163 parts sociales n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des 5.163 parts sociales de la société, requises en Pologne seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

- en date du 31 décembre 2007, les 5.163 parts sociales à apporter ont une valeur de 717.657,- cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.

- Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

Et par apport en numéraire d'un montant total de EUR 250.200,- (deux cent cinquante mille deux cents euros) comme attesté par un certificat bancaire délivré au notaire instrumentant.

ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO ici représentée par Isabelle Barret, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 69.500 (soixante neuf mille cinq cents) nouvelles actions par apport en nature d'actions détenues dans la société suivante:

- 2.200 (deux mille deux cents) actions, i.e. 5,61%, détenues dans MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Pomeranian Voivodship, Sopot County, Sopot, Ul. Wladyslawa IV, n ° 22, Postal Code 81-743, Pologne, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro NCR N ° 0000233437, dont le capital social est de PLN 3.920.000 représenté par 39.200 parts sociales.

- Il résulte d'un certificat par la gérance de la société ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO, que

- ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO est propriétaire de 2.200 parts sociales de MEDIA SKOK SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO soit 5,61 % du capital social total.

- les 2.200 parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- ASEKURACJA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA SPZOO est le seul ayant droit sur ces 2.200 parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des 2.200 parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des 2.200 parts sociales n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des 58 parts sociales de la société, requises en Pologne seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

- en date du 31 décembre 2007, les 2.200 parts sociales à apporter ont une valeur de 61.160,- cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés.

- Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisés avec lui.

Et par apport en numéraire d'un montant total de EUR 8.340,- (huit mille trois cent quarante euros) comme attesté par un certificat bancaire délivré au notaire instrumentant.

TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN WZAJEMNYCH SPOLDZIELCZYCH KAS OSZCZEDNOSCIOWO KREDYTOWYCH ici représentée par Isabelle Barret, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à 19.460 (dix neuf mille quatre cent soixante) nouvelles actions par apport en numéraire d'un montant total de EUR 19.460,- (dix neuf mille quatre cent soixante euros) comme attesté par un certificat bancaire délivré au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme EUR 6.711.375,- (six millions sept cent onze mille trois cent soixante quinze euros) représenté par 6.711.375 (six millions sept cent onze mille trois cent soixante quinze) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Cinquième résolution

Confirmation des pouvoirs de représentation des gérants, conformément à l'article 12, alinéa 12 des statuts.

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Président du Conseil de gérance ou par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de Gérance ou par tout mandataire désigné par le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par des sociétés de capitaux ayant leur siège dans des Etats de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de 35.500,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Barret, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, Relation: LAC/2008/604. — Reçu 30.578,29 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008037448/211/414.

(080039611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Westcoast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.360.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 février 2008

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 février 2008 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie A.
- Monsieur Francesco Fabiani né à Cagliari (Italie) le 14 février 1969 et demeurant professionnellement à CH 6900 Lugano, Via D. Fontana 14 a été nommé administrateur de catégorie A. Le mandat du nouvel administrateur expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.
- Monsieur Patrick Moinet a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie B.
- Monsieur Gianluca Ninno né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, a été nommé administrateur de catégorie B. Le mandat du nouvel administrateur expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.
- Monsieur Alain Lam a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie B.
- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, a été nommé administrateur de catégorie B. Le mandat du nouvel administrateur expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008037475/6312/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03169. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Novergy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.902.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 7 mars 2008

Il résulte de l'assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du deux mille huit, le sept mars à 10.00 heures, que:

- Monsieur Peter Lippens, Kortrijksesteenweg 448, B-900 Gent (Gand) à été renvoyé de sa fonction comme administrateur et administrateur-délégué de la société,

que, l'assemblée a élu au fonction d'administrateur en remplacement l'administrateur démissionnaire:

- UPPER TAY DEVELOPMENTS (C.I.) LIMITED, White Lodge, Rohais, Saint-Peter Port, Guernsey, GY1 1YW, incorporated on December 8, 1998 and registered under Guernsey Greffe Number 34725.

A été nommé comme administrateur-délégué, Monsieur Laszlo Bartok et Michel Dylst.

Pour la gestion journalière de la société et mandat sur les comptes financiers de la société, mandats ont été donnés avec signature seule à

- Monsieur Michel Dylst, Rode Kruisstraat 79, 3540 Herk de Stad

- Monsieur Laszlo Bartok, Leopoldplein 35/15, 3500 Hasselt

qui chacun peuvent engager la société avec signature seule.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 12 mars 2008.

NOVERGY INTERNATIONAL SA

L. Bartok / M. Dylst

Administrateur Délégué / Administrateur

Référence de publication: 2008037457/4144/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03967. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Caam Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 68.806.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 21 janvier 2008

En date du 21 janvier 2008, le Conseil d'Administration de la société susmentionné (ci-après la «Société») a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Gérard Griséti de ses fonctions d'Administrateur, en date du 26 novembre 2007;

- de coopter, en remplacement de Monsieur Griséti et sous réserve de l'agrément des autorités luxembourgeoises, Monsieur Jean-Paul Mazoyer, Caam, 90, boulevard Pasteur, F 75 015, France, à compter du 21 janvier 2008 et ce jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 30 juin 2008.

- De nommer Monsieur Paul-Henri De la Porte du Theil au poste de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 12 février 2008.
Pour extrait sincère et conforme
Pour le Conseil d'Administration
D. Couasse
Directeur Général

Référence de publication: 2008037473/3598/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

FFP Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.480.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 février 2008:

- Madame Valérie Wesquy, employée privée, née à Mont Saint Martin (France), le 6 mars 1968 et demeurant professionnellement 3, rue Bellevue à L-1227 Luxembourg a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Michele Canepa.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008037469/5878/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.145.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183.

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of CitCor FRANCONIA PRIVATISIERUNG S.à r.l., (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 130.145, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 September 2007 (number 1923, page 92286) (the «Mémorial C»), and whose by laws have never been amended yet.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the par value of the existing shares from one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each to one euro (EUR 1.-) each, so that the share capital is represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one million five hundred and sixty-one thousand eight hundred and three euro (EUR 1,561,803.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand

and five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one million five hundred and seventy-four thousand three hundred and three euro (EUR 1,574,303.-) by the issue of one million five hundred and sixty-one thousand eight hundred and three (1,561,803) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The one million five hundred and sixty-one thousand eight hundred and three (1,561,803) new shares have been subscribed by CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim in connection with a shareholder loan held by CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l. against the Company for a total amount of one million five hundred and sixty-one thousand eight hundred and three euro (EUR 1,561,803.-).

The total contribution of one million five hundred and sixty-one thousand eight hundred and three euro (EUR 1,561,803.-) will be entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million five hundred and seventy-four thousand three hundred and three euro (EUR 1,574,303.-) represented by one million five hundred and seventy-four thousand three hundred and three (1,574,303) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to twenty thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, am siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Herrn Jean-Joseph Wagner, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183,

hier vertreten durch Frau Linda Korpel, maître en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von CitCor FRANCONIA PRIVATISIERUNG S.à r.l. (im Folgenden die «Gesellschaft»), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.145, gegründet durch eine Urkunde des Notars Herrn Henri Hellinckx, mit Datum vom 9. Juli 2007 und deren Gesellschaftssatzung, die bis zum heutigen Datum nicht geändert wurde, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 7. September 2007 (Nummer 1923, Seite 92286) (das «Mémorial C») veröffentlicht worden ist.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, verlangt vom Notar die folgenden Beschlüsse zu notarisieren:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den Nominalwert der bestehenden Anteile von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-) pro Anteil in einen Euro (EUR 1.-) pro Anteil umzuändern, so dass das gezeichnete Aktienkapital in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil, eingeteilt wird.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, das Aktienkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von einer Million fünfhundertundeinundsechzigtausendachthundertunddrei Euro (EUR 1.561.803,-) zu erhöhen, um das Aktienkapital von derzeit zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf eine Million fünfhundertundvierundsiebzigtausenddreihundertunddrei Euro (EUR 1.574.303,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von einer Million fünfhundertundeinundsechzigtausendachthundert und drei (1.561.803) Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil und mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Anteile.

Die eine Million fünfhundertundeinundsechzigtausendachthundertunddrei (1.561.803) neuen Anteile wurden von Cit-Cor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l. gezeichnet und vollständig durch die Einbringung einer Sacheinlage, bestehend aus dem Anspruch, welcher der CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l. gegen die Gesellschaft aus dem Gesellschafterdarlehen in Höhe eines Gesamtbetrages von einer Million fünfhundertundeinundsechzigtausendachthundertunddrei Euro (EUR 1.561.803,-) zusteht, bezahlt.

Die Einlage in Höhe eines Gesamtbetrages von einer Million fünfhundertundeinundsechzigtausendachthundertunddrei Euro (EUR 1.561.803,-) wird im Ganzen dem Aktienkapital zugeordnet.

Der Nachweis über das Bestehen und über den Wert der Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar gegenüber erbracht.

Dritter Beschluss

Aufgrund der vorherigen Beschlüsse wird der erste Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung dementsprechend abgeändert um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

« **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf eine Million fünfhundertundvierundsiebzigtausenddreihundertunddrei Euro (EUR 1.574.303,-) festgesetzt, eingeteilt in eine Million fünfhundertundvierundsiebzigtausenddreihundertunddrei (1.574.303) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-).»

Kosten und Auslagen

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Urkunde von ihr getragen werden, wird auf zwanzigtausend Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, erstellt wurde in Luxemburg zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch/Alzette, am 4. Januar 2008, Relation: EAC/2008/180. — Reçu 15.618,03 euros.

Der *Einnehmer* (gezeichnet): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 10. Mars 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008037464/239/122.

(080039496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

LN Pro-Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 83.860.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsieben, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1 ° Herr Robert Langmantel, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II;

2 ° Herr Ralf Niehus, Rechtsanwalt, wohnhaft in Wiesbaden, Majoranweg 8 (Deutschland), hier vertreten durch den unter 1 ° vorgenannten Herrn Robert Langmantel auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar ne varietur unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Komparent, handelnd wie vorerwähnt, erklärt:

1) Dass die Gesellschaft LN PRO-CONSULT, S.à r.l., mit Sitz in L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter der Nummer B 83.860, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, vormals mit dem Amtssitz in Mersch, am 19. September 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 11. Februar 2002, Nummer 230.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von fünfzehntausend EURO (€ 15.000,-) hat, eingeteilt in zwei (2) Anteile mit einem Nennwert von je siebentausendfünfhundert EURO (€ 7.500,-).

3) Dass die unter 1^o und 2^o Vorgenannten alleinige Eigentümer aller Gesellschaftsanteile sind.

4) Dass sie, als einzige Gesellschafter ausdrücklich erklären, die Gesellschaft auflösen zu wollen.

5) Dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft LN PRO-CONSULT, S.à r.l., besitzen;

6) Dass sie den Geschäftsführern Entlastung erteilen für die Ausübung ihres Amtes;

7) Dass sie alle verbleibenden Aktiva und Passiva der vorgenannten Gesellschaft LN PRO-CONSULT, S.à r.l. übernommen haben und somit frei darüber verfügen können, und dass sie hiermit die Auflösung dieser Gesellschaft beschliessen, die damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch die unter 1^o und 2^o Vorgenannten.

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II, aufbewahrt bleiben werden.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft LN PRO-CONSULT, S.à r.l., vorgeannt, festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Langmantel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC/2007/42312. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. März 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008037476/202/44.

(080040060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Delverde Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.073.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 janvier 2008 que:

1. La cooptation de Monsieur Patrick Moinet, en qualité d'administrateur de la société, est ratifiée, conformément aux résolutions prises par le Conseil d'Administrateur en date du 27 février 2007.

2. Sont réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

- Monsieur Roberto Franchini,
- Monsieur Bruno Beernaerts,
- Monsieur Patrick Moinet.

3. Est réélu commissaire pour la même période BF CONSULTING S.à.r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social 1, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008037478/6312/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

CitCor Franconia Ost S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.144.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183.

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of CitCor FRANCONIA OST S.à r.l., (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 130.144, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 September 2007 (number 1926, page 92425) (the «Mémorial C»), and whose by laws have never been amended yet.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the par value of the existing shares from one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each to one euro (EUR 1.-) each, so that the share capital is represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of three million nine hundred and seventy-eight thousand seven hundred and twenty-seven euro (EUR 3,978,727.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) up to three million nine hundred and ninety-one thousand two hundred and twenty-seven euro (EUR 3,991,227.-) by the issue of three million nine hundred and seventy-eight thousand seven hundred and twenty-seven (3,978,727) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The three million nine hundred and seventy-eight thousand seven hundred and twenty-seven (3,978,727) new shares have been subscribed by CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim in connection with a shareholder loan held by CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l. against the Company for a total amount of three million nine hundred and seventy-eight thousand seven hundred and twenty-seven euro (EUR 3,978,727.-).

The total contribution of three million nine hundred and seventy-eight thousand seven hundred and twenty-seven euro (EUR 3,978,727.-) will be entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at three million nine hundred and ninety-one thousand two hundred and twenty-seven euro (EUR 3,991,227.-) represented by three million nine hundred and ninety-one thousand two hundred and twenty-seven (3,991,227) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to forty-five thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, am siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Herrn Jean-Joseph Wagner, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183,

hier vertreten durch Frau Linda Korpel, maître en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von CitCor FRANCONIA OST S.à r.l. (im Folgenden die «Gesellschaft»), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.144, gegründet durch eine Urkunde des Notars Herrn Henri Hellinckx, mit Datum vom 9. Juli 2007 und deren Gesellschaftssatzung, die bis zum heutigen Datum nicht geändert wurde, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 8. September 2007 (Nummer 1926, Seite 92425) (das «Mémorial C») veröffentlicht worden ist.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, verlangt vom Notar die folgenden Beschlüsse zu notarisieren:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den Nominalwert der bestehenden Anteile von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) pro Anteil in einen Euro (EUR 1,-) pro Anteil umzuändern, so dass das gezeichnete Aktienkapital in zwölftausend fünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil, eingeteilt wird.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, das Aktienkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von drei Millionen neunhundertachtundsiebzigtausendsiebenhundertundsiebenundzwanzig Euro (EUR 3.978.727,-) zu erhöhen, um das Aktienkapital von derzeit zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf drei Millionen neunhundertundeinundneunzigtausendzweihundertundsiebenundzwanzig Euro (EUR 3.991.227,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von drei Millionen neunhundertachtundsiebzigtausendsiebenhundertundsiebenundzwanzig (3.978.727) Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil und mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Anteile.

Die drei Millionen neunhundertachtundsiebzigtausendsiebenhundertundsiebenundzwanzig (3.978.727) neuen Anteile wurden von CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l. gezeichnet und vollständig durch die Einbringung einer Sacheinlage, bestehend aus dem Anspruch, welcher der CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l. gegen die Gesellschaft aus dem Gesellschafterdarlehen in Höhe eines Gesamtbetrages von drei Millionen neunhundertachtundsiebzigtausendsiebenhundertundsiebenundzwanzig Euro (EUR 3.978.727,-) zusteht, bezahlt.

Die Einlage in Höhe eines Gesamtbetrages von drei Millionen neunhundertachtundsiebzigtausendsiebenhundertundsiebenundzwanzig Euro (EUR 3.978.727,-) wird im Ganzen dem Aktienkapital zugeordnet.

Der Nachweis über das Bestehen und über den Wert der Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar gegenüber erbracht.

Dritter Beschluss

Aufgrund der vorherigen Beschlüsse wird der erste Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung dementsprechend abgeändert um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

« **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf drei Millionen neunhundertundeinundneunzigtausendzweihundertundsiebenundzwanzig Euro (EUR 3.991.227,-) festgesetzt, eingeteilt in drei Millionen neunhundertundeinundneunzigtausendzweihundertundsiebenundzwanzig (3.991,227) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-).»

Kosten und Auslagen

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Urkunde von ihr getragen werden, wird auf fünfundvierzigtausend Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, erstellt wurde in Luxemburg zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch/Alzette, am 4. Januar 2008, Relation: EAC/2008/175. — Erhalten 39.787,27 euros.

Der Einnehmer (gezeichnet): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gessellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 10. Mars 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008037467/239/123.

(080039512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

CitCor Franconia Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.123.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183.

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of CitCor FRANCONIA RETAIL S.à r.l., (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 130.123, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 September 2007 (number 1929, page 92565) (the «Mémorial C»), and whose by laws have never been amended yet.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the par value of the existing shares from one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each to one euro (EUR 1.-) each, so that the share capital is represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of two million six hundred and seventy-six thousand seven hundred and thirty-eight euro (EUR 2,676,738.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) up to two million six hundred and eighty-nine thousand two hundred and thirty-eight euro (EUR 2,689,238.-) by the issue of two million six hundred and seventy-six thousand seven hundred and thirty-eight (2,676,738) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The two million six hundred and seventy-six thousand seven hundred and thirty-eight (2,676,738) new shares have been subscribed by CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim in connection with a shareholder loan held by CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l. against the Company for a total amount of two million six hundred and seventy-six thousand seven hundred and thirty-eight euro (EUR 2,676,738.-).

The total contribution of two million six hundred and seventy-six thousand seven hundred and thirty-eight euro (EUR 2,676,738.-) will be entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at two million six hundred and eighty-nine thousand two hundred and thirty-eight euro (EUR 2,689,238.-) represented by two million six hundred and eighty-nine thousand two hundred and thirty-eight (2,689,238) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thirty-three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, am siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Herrn Jean-Joseph Wagner, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183,

hier vertreten durch Frau Linda Korpel, maître en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von CitCor FRANCONIA RETAIL S.à r.l. (im Folgenden die «Gesellschaft»), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.123, gegründet durch eine Urkunde des Notars Herrn Henri Hellinckx, mit Datum vom 9. Juli 2007 und deren Gesellschaftssatzung, die bis zum heutigen Datum nicht geändert wurde, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 8. September 2007 (Nummer 1929, Seite 92565) (das «Mémorial C») veröffentlicht worden ist.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, verlangt vom Notar die folgenden Beschlüsse zu notarisieren:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den Nominalwert der bestehenden Anteile von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) pro Anteil in einen Euro (EUR 1,-) pro Anteil umzuändern, so dass das gezeichnete Aktienkapital in zwölftausend fünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil, eingeteilt wird.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, das Aktienkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von zwei Millionen sechshundertundsechundsiebzigtausendsiebenhundertundachtunddreizig Euro (EUR 2.676.738,-) zu erhöhen, um das Aktienkapital von derzeit zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf zwei Millionen sechshundertundneundachtzigtausendzweihundertundachtunddreizig Euro (EUR 2.689.238,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von zwei Millionen sechshundertundsechundsiebzigtausendsiebenhundertundachtunddreizig (2.676.738) Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil und mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Anteile.

Die zwei Millionen sechshundertundsechundsiebzigtausendsiebenhundertundachtunddreizig (2.676.738) neuen Anteile wurden von CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l. gezeichnet und vollständig durch die Einbringung einer Sacheinlage, bestehend aus dem Anspruch, welcher der CitCor RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l. gegen die Gesellschaft aus dem Gesellschafterdarlehen in Höhe eines Gesamtbetrages von zwei Millionen sechshundertundsechundsiebzigtausendsiebenhundertundachtunddreizig Euro (EUR 2.676.738,-) zusteht, bezahlt.

Die Einlage in Höhe eines Gesamtbetrages von zwei Millionen sechshundertundsechundsiebzigtausendsiebenhundertundachtunddreizig Euro (EUR 2.676.738,-) wird im Ganzen dem Aktienkapital zugeordnet.

Der Nachweis über das Bestehen und über den Wert der Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar gegenüber erbracht.

Dritter Beschluss

Aufgrund der vorherigen Beschlüsse wird der erste Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung dementsprechend abgeändert um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

« **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zwei Millionen sechshundertundneunundachtzigtausendzweihundertundachtunddreißig Euro (EUR 2.689.238,-) festgesetzt, eingeteilt in zwei Millionen sechshundertundneunundachtzigtausendzweihundertundachtunddreißig (2.689.238) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-).»

Kosten und Auslagen

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Urkunde von ihr getragen werden, wird auf dreiunddreißigtausend Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, erstellt wurde in Luxemburg zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch/Alzette, am 4. Januar 2008, Relation: EAC/2008/177. — Erhalten 26.767,38 euros.

Der Einnehmer (gezeichnet): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 10. Mars 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008037465/239/123.

(080039507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Bankers & Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.298.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 7 février 2008 que la société HORTUS LLC, ayant son siège social à 3500 South Dupont Highway, Dover, DE 19901 United States of America, a été nommée commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST Sàrl, démissionnaire.

Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008037461/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Balalaika Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 14.673.

—
L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de BALALAIKA HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 14 673, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 14 décembre 1976, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 144 du 8 février 2007.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 833 du 2 octobre 2001.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les soixante (60) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs suisses chacune, constituant l'intégralité du capital social de soixante mille (60.000,-) francs suisses sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

- 1) Liquidation de la société.
- 2) Nomination de Monsieur Graham J. Wilson en tant que Liquidateur de la Société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La société est dissoute et mise en liquidation.

Deuxième résolution

Monsieur Graham J. Wilson, «barrister», né le 9 décembre 1951 à St Néots, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Reiners, C. Petit, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, LAC/2008/1072. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008037460/5770/53.

(080039453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Euratel Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 44.934.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 7 mars 2008

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mars 2008, que:

- Monsieur Peter Lippens, demeurant Kortrijksesteenweg 884 à Gent, Belgique a été renvoyé de sa fonction d'administrateur de la société. L'assemblée élit aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la société:

- UPPER TAY DEVELOPMENTS (CI.) LIMITED, enregistré au Greffe de Guernsy sous le numéro 34 725 avec son siège social à l'adresse: White Lodge, Rohais, Saint-Peters-Port, GY1 1YW Guernsey.

Le conseil d'administration a dès lors la composition suivante:

- Monsieur Laszlo C Bartok, demeurant Leopoldplein 35/13, B-3500 Hasselt (Belgique) président du conseil d'administration et administrateur-délégué

- Monsieur James R. Fraser, demeurant Dirgave Cottage, Aberfeldy, PH15 2LA, Perthshire, Scotland (Ecosse) administrateur/directeur

- Upper Tay Developments (Cl.) Limited, White Lodge, Rohais, Saint-Peters-Port, GY1 1YW Guernsey. Administrateur/directeur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

EURATEL LUXEMBOURG HOLDING s.a.

L. C. Bartok

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008037459/4144/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03968. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Khronos (European Loan Conduit N° 17) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 94.330.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of January.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of KHRONOS (EUROPEAN LOAN CONDUIT N° 17) S.A., a «société anonyme», having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on July 7th, 2003, published in the Mémorial C number 822 dated August 7th, 2003. The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on January 13th, 2006, published in the Mémorial C number 861 dated May 2nd, 2006 (the «Company»).

The meeting was opened with M^e Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, in the Chair, who appointed M^e Nuala Doyle, attorney-at-law, residing in Luxembourg, as secretary.

The meeting appointed Mr Hassane Diabate, juriste, residing in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve and to put the Company into liquidation.

2. Appointment of VAN CAUTER- SNAUWAERT & CO S.à r.l. as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

II.- That the shareholders present or represented, the powers of attorney of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides on the dissolution of the Company and puts the Company into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to appoint VAN CAUTER- SNAUWAERT & CO S.à r.l., with registered office at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, as liquidator.

The liquidator has the widest powers as foreseen by articles 144 to 148 bis of the co-ordinated law on commercial companies. He can accomplish all deeds foreseen by article 145 without having to request prior approval of the general shareholders' meeting.

He can dispense the registrar of mortgages to proceed automatically with registrations; he can renounce to real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant releases, with or without payment of all registrations of liens or mortgages, transcriptions, seizure, attachments or other impediments.

The liquidator is dispensed from inventory making and can rely on the accounts of the Company.

The liquidator has the right to make interim distributions in the interest of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate, to one or several proxies, parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société KHRONOS (EUROPEAN LOAN CONDUIT N ° 17) S.A., société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 7 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 822 du 7 août 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 861 du 2 mai 2006 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M^e Laurent Lazard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M^e Nuala Doyle, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Hassane Diabate, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.

2) Nomination de VAN CAUTER- SNAUWAERT & CO S.à r.l. comme liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur VAN CAUTER- SNAUWAERT & CO S.à r.l., avec siège social à 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur a le droit de faire des distributions intérimaires dans l'intérêt de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, N. Doyle, H. Diabate, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, LAC/2008/5769. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008037456/212/112.

(080039860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Cristoforo Colombo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.134.

—
- Madame Nicole Thirion est nommée Président du Conseil d'Administration. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

CRISTOFORO COLOMBO INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037485/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

United Industrial Associates Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 9.695.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 septembre 2007

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Albert Kahn, ingénieur retraité, demeurant au 14, Via Emilio Ludwig, CH-6612 Ascona, de Monsieur Pierre Kahn, psychologue-psychothérapeute, demeurant à CH-Canobbio et de Madame Manuela Kahn, demeurant Via Alla Cantiera, 8, CH-6952 Canobbio sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Certifié sincère et conforme

UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037484/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Peters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 34, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 22.560.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsieben, den dreiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1 ° Herr Ingolf Peters, Kaufmann, wohnhaft in D-54497 Morbach, In der Tieftrift 7 (Deutschland);

2 ° Frau Irmtraud Michels, Kauffrau, wohnhaft in D-54497 Morbach, In der Tieftrift 7 (Deutschland).

Die Komparenten erklären:

1) Dass die Gesellschaft PETERS, S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 34, Grand-Rue, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 22.560 gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph Gloden, mit dem Amtssitz in Grevenmacher, am 25. Februar 1985, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 80, vom 19. März 1985.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (€ 12.394,68) hat, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Euro neunundsiebzig Cent (€ 24,79).

3) Dass sie die alleinigen Eigentümer aller Gesellschaftsanteile sind.

4) Dass sie, als einzige Gesellschafter ausdrücklich erklären, die Gesellschaft auflösen zu wollen.

5) Dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft PETERS, S.à r.l., besitzen;

6) Dass sie dem Geschäftsführer Entlastung erteilen für die Ausübung seines Amtes;

7) Dass sie alle verbleibenden Aktiva und Passiva der vorgenannten Gesellschaft PETERS, S.à r.l. übernommen haben und somit frei darüber verfügen können, und dass sie hiermit die Auflösung dieser Gesellschaft beschliessen, die damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch die Unterzeichneten;

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-6630 Wasserbillig, 34, Grand-Rue aufbewahrt bleiben werden.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft PETERS, S.à r.l. vorgenommen, festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. Peters, I. Michels, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, LAC/2007/37851. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. März 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008037489/202/41.

(080040005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

**Vergelesse S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Vergelesse Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.488.

—
L'an deux mille huit, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding VERGELESSE HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 109.488,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1239 du 19 novembre 2005.

La séance est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire unique représenté, restera annexée au présent procès-verbal avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'actionnaire unique, représenté par son mandataire déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire, il prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial («SPF»); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

3) Modification de la dénomination de la société en VERGELESSE S.A.

Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de VERGELESSE S.A., société de gestion de patrimoine familial «SPF».

4) Changement de l'exercice social du 30 septembre au 31 décembre. (Décider que l'exercice ayant commencé le 1^{er} octobre 2007 se termine le 31 décembre 2008).

Modification de l'article 16 des statuts y afférent.

5) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois d'avril à 9.30 heures.

Modification de l'article 7 des statuts y afférent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société est transformée de société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial («SPF») à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'objet social de la société est modifié, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Troisième résolution

La dénomination de la société est modifiée en VERGELESSE S.A., de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de VERGELESSE S.A., société de gestion de patrimoine familial, «SPF».

Quatrième résolution

Il est décidé que pour le futur l'exercice social débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année. Il est décidé que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} octobre 2007 se terminera le 31 décembre 2008.

Suite à cette décision, l'article seize (16) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Cinquième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation est changée au dernier lundi du mois d'avril à 9.30 heures.

Suite à cette décision le premier alinéa de l'article sept (7) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 7. 1^{er} alinéa. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation le dernier lundi du mois d'avril à 9.30 heures.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, S. Henryon, C. Rouckert, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 2008. Relation: EAC/2008/2885. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 mars 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008037400/219/99.

(080039638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

S.E.F.I.T., Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 52.995.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 Février 2008 que:

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Marco Schneider de ses fonctions d'administrateur-délégué. Ce dernier conservera toutefois son poste d'administrateur.

2. L'Assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur-délégué démissionnaire, en nommant audit poste, Monsieur Daniele Schneider, demeurant 4/1, Tunks Street, AUS - 2060 Waverton NSW, Sidney.

Celui-ci, d'ores et déjà administrateur de la société conservera en sus, ce poste.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008037479/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00342. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Chagira Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 78.353.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 juin 2007

- la démission des sociétés MADAS S.à.r.l., LOUV S.à r.l. et FINDI S.à r.l. de leurs mandats d'Administrateurs est acceptée;

- Monsieur Benoît Parmentier, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Olivier Oudin, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Mademoiselle Noëlle Piccione employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

CHAGIRA HOLDING S.A.

O. Oudin / B. Parmentier

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037493/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01759. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Kanaka Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 35.535.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 février 2008

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Harald Charbon, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Madame Laurence Mostade, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Madame Natalia Venturini, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 21 février 2008.

Certifié sincère et conforme

KANAKA HOLDING S.A.

I. Mostade / N. Venturini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037492/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Chemie Faser S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 39.010.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme holding CHEMIE FASER S.A. avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, a été constituée suivant acte notarié en date du 16 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 237 de 1992.

- La société a actuellement un capital social de six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société CHEMIE FASER S.A. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société CHEMIE FASER S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

- Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société CHEMIE FASER S.A.

- Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Reckinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, Relation: LAC/2008/8999. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008037486/242/42.

(080040048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Ebazar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2729 Luxembourg, 12, rue Saint Willibrord.

R.C.S. Luxembourg B 96.093.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1 ° Monsieur Ronny Beweng, employé privé, demeurant à L-5884 Hesperange, 372B, route de Thionville;

2 ° Monsieur Jean-Paul Erasmy, employé privé, demeurant à L-2328 Luxembourg, 21, rue des Peupliers.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire:

Que la société dénommée EBAZAR S.à r.l., avec siège social à L-2729 Luxembourg, 12, rue St Willibrord, ci-après nommée la «Société»,

a été constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 6 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1127 du 29 octobre 2003, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 96.093.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Que les comparants déclarent être seuls associés de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, ils déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que les associés se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuelle-

ment inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est attribué aux associés uniques;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Beweng, J.-P. Erasmy, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, LAC/2007/38802. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée a la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008037495/202/43.

(080039996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Financial Holding Hebeto, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.161.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur François Lanners. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

FINANCIAL HOLDING HEBETO

J.-P. Reiland / F. Lanners

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008037496/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Lehman Brothers Captain No 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 35.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.683.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Maître Camille Paul Seilles, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in his capacity as attorney-in-fact of 314 COMMONWEALTH AVE INC., a corporation organised under the laws of the State of Delaware having its registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, by virtue of a proxy given on November 21, 2007, which proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1 ° The Company LEHMAN BROTHERS CAPTAIN N ° 2 LUXEMBOURG S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, registered with the Luxembourg Trade Registry under the number B 109683 hereinafter referred to as «the Company», was incorporated by deed of the undersigned notary, on 25 July 2005, published in the Mémorial C number 1355 of 9 December 2005.

2 ° The corporate capital of the Company is fixed at thirty five thousand Pounds Sterling (35,000.- £) divided in three hundred and fifty (350) parts having a par value of one hundred Pounds Sterling (100.- £) each.

3 ° 314 COMMONWEALTH AVE INC., prenamed, is the single owner of all the shares of the Company.

4 ° 314 COMMONWEALTH AVE INC., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5 ° 314 COMMONWEALTH AVE INC. appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act; in its capacity as liquidator 314 COMMONWEALTH AVE INC. declares that all the liabilities of the Company have been settled and that the liabilities in relation with the closing of the liquidation are duly supplied with and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved company.

6 ° 314 COMMONWEALTH AVE INC. declares that it has taken over all remaining assets of the Company including, and that it will assume any existing debt of LEHMAN BROTHERS CAPTAIN N ° 2 LUXEMBOURG S. à r.l. which would not already have been settled pursuant to section 5.

7 ° 314 COMMONWEALTH AVE INC. declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

8 ° Discharge is given to the manager of the Company.

9 ° The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Maître Camille Paul Seilles, avocat, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de 314 COMMONWEALTH AVE INC., une société régie par les lois de l'État du Delaware ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 21 novembre 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1 ° Que LEHMAN BROTHERS CAPTAIN N ° 2 LUXEMBOURG S. à r.l., une société anonyme avec siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 109 683, ci-après nommée «la Société», a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1355 du 9 décembre 2005.

2 ° Que le capital social de la Société est fixé à trente cinq mille Livres Sterling (35.000.- £) divisé en trois cent cinquante (350) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100.- £) chacune.

3 ° Que 314 COMMONWEALTH AVE INC., préqualifiée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4 ° Que 314 COMMONWEALTH AVE INC., préqualifiée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5 ° Que 314 COMMONWEALTH AVE INC. se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, 314 COMMONWEALTH AVE INC. déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement inconnu et non payé à l'heure actuelle.

6 ° Que 314 COMMONWEALTH AVE INC. déclare qu'elle a repris tout l'actif restant de la Société, et qu'elle reprendra tout le passif existant de LEHMAN BROTHERS CAPTAIN N ° 2 LUXEMBOURG S. à r.l., qui n'aura pas déjà été repris suivant la section 5.

7 ° Que 314 COMMONWEALTH AVE INC. déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

8 ° Que décharge est donnée au gérant de la Société.

9 ° Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la Société, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Seilles, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, LAC/2007/39208. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008037491/202/97.

(080040000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Ideas Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 12.935.

La société FINDI S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107 315, nommée Administrateur en date du 7 juin 2006, a désigné Mademoiselle Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société MADAS S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107 316, nommée Administrateur en date du 7 juin 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

La société LOUV S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89 272, nommée Administrateur en date du 7 juin 2006, a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Certifié sincère et conforme

IDEAS INVESTMENT HOLDING S.A.

MADAS S. à r. l. / FINDI S. à r. l.

Administrateur / Administrateur

A. Renard / C. Bitterlich

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008037488/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02781. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Cinematronics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 56, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 22.932.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Hassane Diabate, demeurant professionnellement 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Marie-Claire Steichen, née à Esch/Alzette, le 27 juillet 1926, demeurant, 56, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 27 novembre 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1 ° Que CINEMATRONICS, une société à responsabilité limitée avec siège social au 56, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 22932, ci-après nommée «la Société», a été constituée suivant acte reçu par M^e Lucien Schuman, notaire résidant à Luxembourg en date du 4 juin 1985, publié au Mémorial C en 1985 numéro page 9312.

2 ° Que le capital social de la Société est fixé à deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-quatorze cents (2478,94 €) divisé en cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de vingt-quatre euros virgule sept huit neuf quatre (24,7894 €) chacune.

3 ° Que Madame Marie-Claire Steichen, préqualifiée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4 ° Que Madame Marie-Claire Steichen, préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés, modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5 ° Que Madame Marie-Claire Steichen se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle déclare que tout le passif de la Société est ou sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement inconnu et non payé à l'heure actuelle.

6 ° Que Madame Marie-Claire Steichen déclare qu'elle a repris tout l'actif restant de la Société et qu'elle reprendra tout le passif existant de la Société, qui n'aura pas déjà été repris suivant la liquidation.

7 ° Que Madame Marie-Claire Steichen déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

8 ° Que décharge est donnée au gérant de la Société.

9 ° Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la Société, 56, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, LAC/2007/40292. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008037487/202/51.

(080040008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

**Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Resolution Llantrisant S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.414.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

RESOLUTION LONDON W1 SARL, a «Société à Responsabilité Limitée», with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on the 27th of February 2008.

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That the «société à responsabilité limitée» RESOLUTION LLANTRISANT Sarl, a limited liability company (société à responsabilité limitée), 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 5, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by hundred (100.-) shares with a nominal value of one euro (125.- EUR) each.

- That the appearing party is the sole partner of the Company.

- That the appearing party decided to deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1) Amendment of the Company's name into RESOLUTION QUADRANGLE GENERAL PARTNER S.à r.l.

2) Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The Company will have the name RESOLUTION QUADRANGLE GENERAL PARTNER S.à r.l.»

With respect to the foregoing, the appearing party took the following resolution:

Resolution

The Company's name is changed into RESOLUTION QUADRANGLE GENERAL PARTNER S.à r.l.

As a consequence hereof article 4 of the articles of association is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The Company will have the name RESOLUTION QUADRANGLE GENERAL PARTNER S.à r.l.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

RESOLUTION LONDON W1 SARL, une société à Responsabilité Limitée avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 27 février 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société RESOLUTION LLANTRISANT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,(la «Société») a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 février 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (125,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a décidé de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de la dénomination sociale en RESOLUTION QUADRANGLE GENERAL PARTNER S.à r.l.

2) Modification de l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination RESOLUTION QUADRANGLE GENERAL PARTNER S.à r.l.»

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution

La dénomination sociale est changée en RESOLUTION QUADRANGLE GENERAL PARTNER S.à r.l.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination RESOLUTION QUADRANGLE GENERAL PARTNER S.à r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 900,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008. Relation: LAC/2008/9007. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008037506/242/86.

(080039598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Makvalor, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.635.

Extract of the resolution taken by the Board of Directors on March 2nd, 2007

- Mr. Abdul Aziz Al Fahad, Director of the Company, residing in Riyadh, 11543 Saudi Arabia, is appointed as Chairman of the Board. He will take on this position for the whole duration of his mandate as Director, till the Annual General Meeting of the year 2007.

Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration le 2 mars 2007

- Monsieur Abdul Aziz Al Fahad, Administrateur de la Société, résidant à Riyad, 11543 Arabie Saoudite, est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2007.

MAKVALOR

A. Al-Jeaid / D. Sumich

Director / Director

Référence de publication: 2008037498/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Alfa Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 60.732.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue à Luxembourg le 25 février 2008

Les mandats des trois Administrateurs, à savoir Monsieur Beshar Zuhdy demeurant à 16, rue Frantz Seimetz, L-2153 Luxembourg, Monsieur Amar Zahid, demeurant à 14, Benelux-Laan, Ballast Needam, Pays-bas, Monsieur Salar Zahid demeurant à 31A, Bardolph Road London N7 ONJ, Grande-Bretagne et celui du Commissaire aux Comptes à savoir Monsieur Jean-Marc Faber demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, sont reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ALFA CONSULT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008037500/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00435. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

European Power Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.522.

Extrait du proces-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 février 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de MM. Rusen Ergec et René Avonts, en leur qualité d'Administrateur

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, sont nommés Administrateurs:

Mr Ümit Pamir Dr. Faruk Ayanoglu Cad. 7 Daire: 15 Fenerbahçe Istanbul Turkey

et

Mr Cem Sirin Päsabahçe Yolu, Beykoz Konaklari C-160 Nolu Konak Beykoz, Istanbul Turkey

Les nouveaux Administrateurs termineront les mandats des Administrateurs démissionnaires, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008037505/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00040. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Rowan Second London Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. Resolution III Rowan S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.413.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

RESOLUTION III HOLDINGS SARL, a «Société à responsabilité limitée», with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on the 27th of February 2008.

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That the «société à responsabilité limitée» RESOLUTION III ROWAN S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 5, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by hundred (100.-) shares with a nominal value of one euro (125.- EUR) each.

- That the appearing party is the sole partner of the Company.

- That the appearing party decided to deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1) Amendment of the Company's name into ROWAN SECOND LONDON FUND S.à r.l.

2) Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The Company will have the name ROWAN SECOND LONDON FUND S.à r.l.»

With respect to the foregoing, the appearing party took the following resolution:

Resolution

The Company's name is changed into ROWAN SECOND LONDON FUND S.à r.l

As a consequence hereof article 4 of the articles of association is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The Company will have the name ROWAN SECOND LONDON FUND S.à r.l.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

RESOLUTION III HOLDINGS SARL, une société à responsabilité limitée avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 27 février 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société RESOLUTION III ROWAN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, (la «Société») a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 février 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (125,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a décidé de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale en ROWAN SECOND LONDON FUND S.à r.l
- 2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination ROWAN SECOND LONDON FUND S.à r.l.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution

La dénomination sociale est changée en ROWAN SECOND LONDON FUND S.à r.l

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination ROWAN SECOND LONDON FUND S.à r.l.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008. Relation: LAC/2008/9008. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008037508/242/86.

(080039546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Ingenico Eastern Europe I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 106.763.

Décision du gérant unique en date du 14 février 2008

Le Gérant informe du transfert de siège social de la société COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'INGENIERIE INGENICO S.A., de son adresse actuelle à 192, avenue Charles de Gaulle, F-92200 Neuilly sur Seine.

Pour INGENICO S.A.

Gérant Unique

P. Lazare

Référence de publication: 2008037504/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00043. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080039916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.
